

# Grands-parents pour le climat

Une terre à vivre pour nos petits-enfants



# I. Lancement du mouvement

## Pourquoi ?

- -grands-parents : à cause du lien affectif qui nous lie à nos petits-enfants et de la responsabilité que nous avons vis-à-vis d'eux. Nous avons eu la chance de vivre dans un monde en paix et sur une planète habitable ; nous aimerions qu'il en soit ainsi pour nos petits-enfants.
- -pour le climat : c'est une évidence scientifique que le dérèglement climatique va affecter fortement et affecte déjà nos ressources, notre mode de vie...

## Comment ?

- -assemblée fondatrice le 31 janvier 2015
- -adoption de la Charte

## Actions (sélection)

- -politique : lettre envoyée aux différents ministres de l'environnement en mai 2015

Extraits : C'est aujourd'hui que des décisions politiques, des engagements internationaux fermes doivent être pris, que nos modes de vie doivent devenir sobres pour rester heureux. Nous avons le droit et le devoir de rêver un monde meilleur pour nos petits-enfants.

lettre envoyée aux députés des commissions concernées par l'environnement et/ou le climat

lettre envoyée à Laurent Fabius, président de la COP 21

lettre aux ministres belges (octobre 2015) (ne laissons pas une facture exorbitante à nos enfants)

- citoyenne :- conférence le 11/11/2015 à LLN : appel aux consciences
  - participation à différentes manifestations
- pour les enfants : balades dans la nature, compostage, moutons, etc...





## II. Constitution en ASBL

Article 3 Conformément à sa Charte, les objectifs de l'association sont les suivants :

Entreprendre et promouvoir toute action visant à donner des chances à nos descendants de vivre sur Terre dans un climat et un environnement favorables au renouvellement de la vie. A ce titre, l'association entreprendra principalement trois types d'action :

- 1. Promouvoir les valeurs de sobriété, solidarité, bienveillance intergénérationnelle et internationale, ainsi que la cohérence de nos modes de vie avec ces valeurs.
- 2. Développer les actions qui suscitent dès l'enfance le goût et le respect de la nature ainsi que la conscience des enjeux écologiques.
- 3. Faire pression sur les décisions politiques, notamment à la suite des engagements pris lors du sommet de Paris, de décembre 2015, sur les changements climatiques.

- L'association peut passer tous actes se rapportant directement ou indirectement à son objet. Elle peut, notamment, prêter son concours et s'intéresser à toutes activités similaires à son objet effectuées par d'autres.
- L'association est indépendante, notamment de tout parti politique.



# Trois groupes de travail pour réaliser ces objectifs

## 1. Groupe 'Eco-consommation'

- Dans ce groupe, l'idée développée est de voir comment agir sur des pans des choix de vie et de gestion qui puissent diminuer notre « empreinte carbone ». Les domaines d'action : l'alimentation, les modes de déplacement, l'habitat, la gestion de l'épargne ....
- Nous avons décidé d'organiser des visites de personnes qui pratiquent de nouvelles formes d'habitat, de faire des séances de partages d'expériences en cuisine, production alimentaire, conservation des aliments, d'inviter des spécialistes de la finance éthique, etc...

## 2. Groupe transmission : la sensibilisation

Le plus important dans la transmission, c'est de sensibiliser nos enfants et petits-enfants aux valeurs liées à l'écologie et au développement durable.

- -De nombreux outils de sensibilisation ont été rassemblés sous forme de listes (livres- documents informatisés...)
- -Un programme de rencontres dans la nature a été établi
- - Une sensibilisation dans les écoles est effectuée en proposant des outils pédagogiques. Exemple : la Boîte Energie 2015

Ce document sous forme de jeu et d'expériences peut être obtenu gratuitement sur le site du WWF. ([www.wwf.be/fr](http://www.wwf.be/fr))

Nous cherchons à sensibiliser le plus possible d'enseignants et cherchons des 'ambassadeurs'.

### 3. Groupe 'Plaidoyer' : On part de la Convention des maires pour le Climat et l'Énergie

- La « Convention des Maires » est une initiative de la Commission européenne de 2008 invitant les communes européennes à s'engager, sur base volontaire, à dépasser les objectifs européens « 3 x 20 en 2020 »: 20 % d'économie d'énergie, 20 % de réduction des émissions de CO<sub>2</sub>, 20 % de production d'énergies renouvelables.
- En octobre 2014, la Commission européenne a lancé l'initiative complémentaire Mayors Adapt pour le volet d'adaptation au changement climatique.
- En octobre 2015, la Commission européenne a lancé une nouvelle Convention des maires pour 2030.

- Les villes signataires s'engagent à agir pour soutenir la mise en œuvre de l'objectif de réduction de 40 % des gaz à effet de serre de l'UE à l'horizon 2030 ainsi que l'adoption d'une approche commune visant à atténuer le changement climatique et à s'y adapter. Afin que leur engagement politique se traduise en mesures pratiques et en projets, les signataires s'engagent à soumettre, dans un délai de deux ans suivant la date de la décision du conseil municipal / local, un Plan d'Action en faveur de l'Energie Durable et du Climat (PAEDC) exposant les actions clés qu'ils prévoient d'entreprendre. Cet engagement politique audacieux est l'amorce d'un processus de long terme par lequel les villes s'engagent à faire état, tous les deux ans, de leur progression dans la mise en œuvre de ce plan.

### Texte de la Convention

[http://www.covenantofmayors.eu/IMG/pdf/CoM\\_CommitmentDocument\\_fr.pdf](http://www.covenantofmayors.eu/IMG/pdf/CoM_CommitmentDocument_fr.pdf)

### Site:

[http://www.conventiondesmaires.eu/index\\_fr.html](http://www.conventiondesmaires.eu/index_fr.html)

### Présentation:

<http://www.apere.org/sites/default/files/doc/La%20Convention%20des%20Maires%20-%20Elodie%20Bossio%20%28Bureau%20de%20la%20CdM%29.pdf>

### Site de l'APERRE

<http://www.apere.org/pollec>

Un courrier, signé par des GPC habitant la commune conjointement avec une ou plusieurs associations locales, sera adressé à l'ensemble des conseillers communaux d'une même commune

- Aux communes qui n'ont pas signé la convention : leur demander si elles comptent le faire...
- A celles qui l'ont signée : leur demander ce qu'elles ont déjà réalisé et/ou comptent réaliser à court terme

## IV. Informations sur l'ASBL

- Site : <http://gpclimat.be>
- Mail : [gpc@gpclimat.be](mailto:gpc@gpclimat.be)

Rejoignez-nous :

- comme membre effectif
- comme membre adhérent
- comme sympathisant